



LETTRE DE L'ELU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie - n°20 octobre 2003

EDITORIAL Depuis la dernière parution de la Lettre de l'Elu (voir remarque ci-dessous), notre fédération a continué à bouger et à évoluer. Nous avons, entre autres, eu le plaisir de vivre un superbe congrès national à Ollioules et bien entendu notre AG annuelle. Cette AG a voté, à une très large majorité, le déménagement de notre siège social sur Lyon et l'abandon de nos locaux de Paris.

Ce déménagement, effectif depuis fin septembre, va nous permettre d'optimiser le fonctionnement administratif de notre fédération.

Rappelons que cela fait plus de 10 années que ce dossier divise, pour ne pas dire déchire, notre fédération. La quasi unanimité obtenue pour cette décision montre qu'il faut parfois savoir attendre qu'un dossier mûrisse et savoir écouter les contradicteurs pour discuter sereinement des réels problèmes et des solutions possibles.

Pour l'avenir, il serait bien entendu dommageable pour notre structure que ce déménagement favorise une région par rapport à d'autres. Il nous faudra donc être à l'écoute des éventuels problèmes que pourrait poser cette localisation décentralisée et pour trouver les solutions correspondantes.

Enfin, il nous faut remercier d'une part ceux (salariés et bénévoles) qui ont permis la réalisation, dans de bonnes conditions, de ce déménagement mais également remercier doublement tous ceux qui s'étaient investis dans les aménagements et l'entretien de nos locaux à Paris :

- D'une part pour le travail effectué qui a permis le fonctionnement de la fédération durant de longues années,
- D'autre part d'avoir accepté ce déménagement puisqu'on peut concevoir que la vente de ces locaux représente pour eux un déchirement.

Comme d'habitude, cette Lettre de l'Elu comprend le compte rendu de la dernière réunion de bureau.

Vous y trouverez également d'autres comptes rendus ainsi que divers appels à candidatures.

Bonne lecture,

Bernard Lips, secrétaire général

Remarque :

Lors de la réunion du comité directeur du 16 et 17 mars 2002, nous avons décidé de lier la diffusion de la Lettre de l'Elu à celle des comptes rendus des réunions de bureau. Pas de chance : pour diverses raisons, les réunions de bureau prévues en mai et en juin ont été annulées.

La dernière lettre de l'Elu (n° 19) vous avait donc été envoyée après la réunion du bureau de janvier 2003... et celle que vous avez entre les mains contient le compte rendu de la réunion de bureau du 13 et 14 septembre 2003. Je vous prie de m'excuser de cette suspension de parution.

**RÉUNION DU BUREAU ET DES
PRÉSIDENTS DE
COMMISSIONS
13 et 14 septembre 2003
28 rue Delandine – 69002 Lyon**

Par
Bernard Lips

Samedi 13 septembre : Réunion de Bureau et Présidents de Commissions

En accord avec la décision prise lors de la réunion du comité directeur n°2 à Ollioules, les présidents de commissions et délégations ont été invités à participer à une partie de la réunion de bureau.

Présents : Joël Possich, Bernard Lips, Michel Baille, Daniel Chailloux (Audiovisuel), Eric Lefebvre, Claude Mouret, François Jovignot, Claude Roche, Philippe Kerneis (EFS), Marc Faverjon (CREI), Pascal Vautier (Publications), Christian Dodelin (SSF), Bernard Thomachot (GTIF et communication), Christophe Tschertter (Environnement), Rémy Helck (co-jeunes), Alain Morénas (spelunca librairie).

(Suite page 2)

Fédération Française de Spéléologie
28, rue Delandine 69002 LYON

Page 1

SOMMAIRE

Editorial	1
Compte rendu de la réunion de bureau	
Compte rendu de réunion envoyé par la commission environnement	1
Compte rendu de la réunion de la section « grottes ornées » de la Commission supérieure des Monuments historiques	2
Arrêté concernant l'encadrement des centres de vacances	3
Appel à candidature aux élections du comité directeur	
Appel à candidature pour l'organisation du congrès 2005	
Appel à candidature pour le prix Martel-De Joly et le prix Hammel	
Compte rendu de la réunion de l'EFPS	

COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT

**Compte rendu de la réunion du
10/03/03 – Ministère de l'Ecologie et
du développement Durable**

Participants FFS : Joël Possich, Claude Roche, Damien Delanghe, Christophe Tschertter.

Participants FFS : Mme Corinne ETAIX - Conseillère technique auprès du ministre en charge de l'Europe et du patrimoine naturel.

Cette réunion, qui faisait suite à notre demande, avait principalement pour objectif de présenter, à nos interlocuteurs, la FFS, ses actions dans le domaine environnemental et d'envisager avec le ministère les conditions d'un partenariat pour les années à venir. Notre précédente rencontre datait en effet du 12 février 2002, et n'avait été suivie d'aucune action concrète.

Après un tour de table de présentation des participants, de leurs fonctions respectives et de la FFS, Joël POSSICH a rappelé la volonté des élus actuels de la Fédération, d'accroître nos interventions dans le domaine environnemental et notre souci de reconnaissance. Damien DELANGHE a retracé l'histoire des relations de la FFS avec les différents ministères en charge de l'environnement.

Les interventions de la Fédération dans le domaine environnemental, ont ensuite été présentées à Mme ETAIX (cf. note politique environnementale de la FFS) et un certain nombre de documents lui ont été remis à cette occasion (Spelunca mémoires N° 25

(Suite page 2)

Rédacteur : Bernard LIPS.

Mise en page : Laurent MANGEL

Tirage : Monique ROUCHON

Reprographie fédérale

Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

(Suite de la page 1)

actes des assises de Valence, rapport de dépollution 09, document de synthèse annuel 2001, dernier numéro de Spelunca et Karstologia...). Les inventaires des sources de pollutions potentielles en milieu karstique de la région Midi-Pyrénées et du Parc Naturel Régional du Jura ont été montrés à notre interlocutrice en tant qu'actions mettant en avant la compétence de notre fédération.

Mme ETAIX s'est montrée particulièrement attentive à notre présentation. Le conservatoire, les dépollutions et les inventaires ayant reçu un écho très favorable.

La discussion s'est ensuite principalement axée sur les deux points suivants :

La négociation d'une convention d'objectif entre la FFS et le MEDD. Nous avons rappelé à Mme ETAIX, qu'un projet de convention pluriannuel d'objectif avait été élaboré avec le cabinet ministériel précédent. Si, sur le principe, le Ministère comprend notre démarche et la trouve même légitime, la conjoncture budgétaire actuelle ne permettrait pas la signature d'une telle convention au moins pour l'année à venir.

Notre volonté de reconnaissance du ministère. C'est sur ce point que nous attendions des réponses précises. Nous avons présenté à Mme ETAIX la problématique à laquelle nous sommes confrontés depuis plusieurs années. La communauté spéléologique réalise un travail conséquent dans le domaine de la connaissance et de la protection du milieu souterrain. Ce travail s'il est reconnu et apprécié dans les milieux scientifiques et environnementalistes, est ignoré voire dénigré par certains services de l'état. Il nous paraît donc souhaitable que le ministère nomme une personne référente, en son sein, qui puisse faire le lien entre ses propres services, les différents services de l'état intervenant dans le domaine environnemental et la FFS. Notre interlocutrice s'est montrée favorable à notre demande et un fonctionnaire du ministère devrait être nommé dans les semaines à venir. Celui-ci pourrait appartenir à la Direction Générale de l'Administration, des Finances, et des Affaires Internationales.

Pour finir, notre interlocutrice à bien voulu reconnaître, qu'au travers des renseignements qu'elles avaient pris en préparation de notre rencontre, la FFS ne bénéficiait pas d'une image très favorable au ministère. Nous avons fait remarquer à Mme ETAIX que cette image était en contradiction avec l'ensemble de travail réalisé et n'était absolument pas partagé, à l'échelon national, par l'ensemble des structures intervenant dans le domaine environnemental (associations, collectivités locales, services de l'état). Cette image était au contraire le reflet de situations conflictuelles locales. La nomination d'une personne référente, au sein du ministère, pourrait permettre de retisser enfin les liens et d'avancer dans une démarche commune. La protection du milieu souterrain n'en serait que renforcée.

Un nouveau rendez-vous sera pris avec notre correspondant à la DGAFAI, dès que celui-ci aura été nommé.

Christophe Tschertter

**Commission supérieure des
Monuments historiques
7^{ème} section « grottes ornées »
Compte rendu de la séance du
21 mai 2003**

Damien Delanghe

La séance est présidée par le directeur de l'Architecture et du Patrimoine et réunit plus de 20 personnes.

Grotte de Lascaux

Le grave épisode de contamination conjointe des parois par un champignon et une bactérie semble maîtrisé.

(Suite page 3)

(Suite de la page 1)

Excusés : Michel Decobert (Assurance), Thierry Saunier (EFC), Jean-Michel Ostermann (Comed), Joëlle Locatelli (EFPS), Pierre Rias (Com. Professionnelle), Jean-Pierre Holvoet, Stéphane Jaillat, Damien Delanghe

Le secrétariat est assuré par Bernard Lips.

Les présidents de commissions et délégations ont été invités à participer à une partie de la réunion de bureau dans le but de faire le point des projets, des réalisations et des éventuels problèmes.

Le débat, lancé au cours de cette réunion, permettra de mieux anticiper la rédaction du rapport d'orientation, de la convention d'objectifs ainsi que l'élaboration du budget prévisionnel 2004.

Enfin, cette réunion a permis d'aborder certains points spécifiques, en général sur demande de la commission concernée.

Il est dommage qu'une partie des commissions n'ait pu être représentée durant cette réunion.

1 - Rapide passage en revues des diverses commissions et délégations : projets, attentes et problèmes

* **Commission audiovisuelle :** La commission proposera, en fin 2003, un stage « photos numériques et traitement d'images ». Il est également prévu de créer un site Internet de la commission.

Un débat, au sujet de la pertinence de la création d'une collection de photos pour des expositions itinérantes, s'engage. L'idée semble intéressante mais la gestion et la maintenance d'une telle exposition seront probablement difficiles. Le débat sera lancé au sein de la commission.

Le budget 2003 peut globalement être reconduit en 2004.

* **Ecole Française de Descente de canyon :** La commission n'est pas représentée lors de la réunion. Claude Roche rappelle que la commission est favorable à la création d'une qualification professionnelle spécifique (brevet d'état ou brevet professionnel). Cette position est identique à celle de la FFME.

Joël Possich explique l'orientation politique a été prise en urgence préalablement à une réunion avec le Ministère des sports. La spécificité du canyon a été validée pour le brevet d'état et le brevet professionnel en accord avec l'EFC et la FFME.

Claude Roche précise que la FFS fera partie d'un groupe de travail mis en place par le Ministère pour d'étudier ce dossier.

* **Commission documentation :** La commission n'est pas représentée lors de la réunion. L'informatisation du fond de la bibliothèque a démarré début septembre. Joël Possich a déchargé Laurent Mangel des autres tâches pendant deux mois pour effectuer la saisie. Il est cependant peu probable que ce travail soit terminé en deux mois, compte tenu de divers problèmes techniques non encore réglés. La commission aura probablement besoin d'un budget plus important en 2004 du fait de cette informatisation. Mais les besoins réels restent à définir.

* **EFS :** L'année 2003 s'est déroulée sans problèmes particuliers.

En ce qui concerne les stages, l'année 2004 devrait être similaire à 2003.

Le projet de refonte du brevet d'état est, pour le moment, bloqué par la nécessité de définir préalablement la place occupée par le canyon dans le cursus de formation. Une rencontre avec le syndicat des professionnels est prévue en octobre pour aborder les points restant en suspend dans le projet de nouveau brevet d'état ainsi que les questions ayant trait aux problèmes environnementaux.

Deux rééditions de cahiers de l'EFS sont prévues en 2004 : « La crue sous terre » et « Les principes de karstologie physique », ce qui nécessitera un budget correspondant.

Joël Possich rappelle aux différentes commissions qu'un effort particulier devra être fait pour finaliser le calendrier des stages avant le 15 décembre.

Une réunion entre les commissions enseignements est prévue en octobre pour réfléchir sur l'harmonisation des cursus et la mutualisation de certains modules.

* **SSF :** Les projets pour l'année 2004 comprennent :

une étude sur l'utilisation des renforteurs,

la poursuite des études sur le système Nicolas,

la réédition du manuel du sauveteur avec remise à jour de la maquette,

un projet de publication du bilan des accidents complétant celui déjà édité,

la fabrication des brassards pour les sauveteurs,

une remise à niveau des lots de matériels utilisés dans des stages nationaux ou dans des secours d'inventaire. A ce jour il existe deux stocks, respectivement dans les Alpes et dans les Pyrénées.

La subvention du ministère de l'Intérieur n'est pas encore versée. Le ministère demande des documents pour compléter le dossier de demande.

Joël Possich rappelle que la FFS et le SSF se sont engagés, lors des négociations avec la DDSC, à fournir au ministère de l'intérieur un document de référence chiffrant les effectifs « normaux » pour des « secours types ». Christian Dodelin explique que la notion de « secours type » n'existe pas, chaque cas étant un cas particulier.

Joël Possich précise que nous devons tenir nos engagements. Après discussion, il est

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

décidé de fournir au ministère quelques exemples choisis parmi les secours réels engagés ces dernières années.

* **Commission environnement** : La commission a plusieurs projets importants pour 2004 :

organisation des assises de l'environnement karstique à Sorèze (Tarn, Midi-Pyrénées) les 25 et 26 octobre 2004. Sujet : « Les spéléos : acteurs privilégiés de la protection des eaux souterraines ».

réédition de la plaquette « Protégeons nos cavernes », ce qui nécessitera un budget de 4 500€ Une demande de subvention sera envoyée au ministère de l'écologie et du développement durable, ainsi qu'à l'ANECAT

poursuite des relations avec ce Ministère. Dans la poursuite des réunions qui ont eu lieu en 2003 et des engagements qui ont été pris à cette occasion

poursuite de la réflexion sur la gestion des cavités exceptionnelles.

définition d'une réponse au BRGM qui demande le listing des cavités. La commission demande à ce que ce sujet soit traité par les commissions scientifique documentations.

* **Commission jeunes** : Le bilan de la commission est positif sur 2003. Quatre interclubs ont été organisés et l'été a été marqué par une action de dépollution au gouffre Berger.

D'autres actions de ce type seront organisées en 2004.

Il est également prévu d'organiser une expédition jeune à l'étranger et d'organiser un stage de gestion de projet dans les départements.

Un projet de définition d'« Expé Jeunes » permettant l'attribution d'une aide complémentaire est en étude, en collaboration avec la CREI (voir paragraphe 4).

Joël Possich rappelle qu'une réglementation pour les mineurs existe et qu'il convient de la prendre en compte pour l'attribution d'un label « expé jeune ».

Joël Possich pose le problème du tirage important (2000 exemplaires) d'Info-jeunes. Rémy Helck indique que la diffusion par mail est à l'étude mais qu'il est, pour le moment, impossible de gérer la liste des adresses mail.

Le budget 2004 devrait être similaire à celui de 2003.

* **Comed** : Claude Mouret, correspondant du CD à la Comed, signale que la Comed n'a pas encore pu établir son budget 2004.

Parmi les actions en cours, il cite la participation à des thèses par une aide aux recherches documentaires, une recherche concernant la concentration du radon dans les cavités et une participation (exposés) au déroulement des stages de moniteur et initiateur.

* **EFPS** : La commission n'est pas représentée à la réunion.

La commission continue à travailler sur le cursus formation, en relation avec les autres commissions « enseignement ». Une réunion, regroupant quelques personnes de l'EFS et de l'EFPS, a eu lieu le week-end dernier pour harmoniser le cursus des stages.

* **Commission professionnelle** : La commission n'est pas représentée à la réunion. Une réunion avec le syndicat des professionnels est prévue pour discuter de l'activité professionnelle et, entre autres, du problème de sur-fréquentation de quelques cavités sensibles.

* **Commission publication** : Le passage à l'abonnement glissant a entraîné une baisse du nombre d'envois au 1^{er} trimestre mais le nombre d'abonnements semble stable, voire en légère augmentation, au 3^{ème} trimestre par rapport à l'année dernière. La nouvelle maquette recueille des avis divers, en majorité positifs.

Suite à la mise en place des abonnements glissants, il reste à mettre en place un système de relance. Eric Lefèvre confirme que ce système de relance est prévu dans le nouveau logiciel des adhérents.

Eric Lefèvre signale que le tirage de Spelunca a été diminué, passant de 3700 à 3400 exemplaires.

Par ailleurs, il signale que l'AFK n'a pas encore payé sa contribution à l'élaboration de Karstologia pour 2003.

Philippe Audra demande l'autorisation de la FFS, co-éditrice de la revue Karstologia, d'utiliser certains articles pour alimenter une revue virtuelle. Il n'y a pas d'opposition de principe mais diverses personnes relèvent que les articles appartiennent aux auteurs concernés et non pas à l'éditeur.

Bernard Lips est chargé de contacter Philippe Audra pour définir précisément la demande.

Spelunca-librairie : Le stock de spelunca-librairie, actuellement à Lyon, a été rangé et inventorié. Il reste cependant un stock de Spelunca (datant probablement de plus de 15 ans) dans un local à Marseille. Alain Moréas s'engage à vérifier le contenu de ce stock dont le déménagement ne semble pas urgent.

Le nouveau catalogue de Spelunca-Librairie sera réalisé à la fédération par les salariés et sera édité début 2004.

* **CREI** : En 2003, il y a eu 30 expéditions parrainées. Si le nombre est plutôt inférieur à la moyenne, les résultats semblent exceptionnels.

(Suite page 4)

(Suite de la page 2)

sé mais les agents contaminants ne sont pas éradiqués et la menace d'une nouvelle prolifération n'est pas écartée. L'équipe pluridisciplinaire internationale constituée pour comprendre et résoudre le problème poursuit ses recherches.

Grotte Chauvet

Un projet de règlement des visites a été approuvé dans son principe. Toutefois le contenu doit être validé par les services juridiques du ministère. En effet, j'ai soulevé de nombreuses imprécisions en matière de responsabilité et d'assurance (après m'en être entretenu avec M. Decobert). Comme le règlement envisage des « secours de type spéléologique », j'ai suggéré qu'une reconnaissance complète de la cavité soit effectuée par le Spéléo-secours. J'ai également indiqué que l'assurance fédérale pouvait apporter des solutions pour la couverture des visiteurs.

Ce règlement prévoit une limite de 500 visites par an (en dehors des interventions pour travaux d'aménagement interne ou études scientifiques), à raison d'une seule visite par jour pour cinq visiteurs et deux accompagnateurs. Les visites pourront commencer en 2004. Il est donc prématuré de faire état de ce règlement.

Les autres points abordés, plus techniques, concernaient la réalisation de nouveaux sondages exploratoires, l'état climatique de la grotte et la prévention d'éventuelles pollutions comme celles qui affectent actuellement Lascaux.

Grotte de Cussac

Le projet d'aménagement léger des parties les plus vulnérables est adopté. Environ 90 m seront équipés de passerelles en aluminium avec garde-corps. Le cahier des charges des entreprises est exigeant en matière de protection du site. Les problèmes de CO₂ feront l'objet d'une étude approfondie. J'ai proposé qu'un audit de la cavité soit réalisé par le Spéléo-secours. La commission s'étonne du peu d'empressement de la communauté scientifique à étudier cette grotte exceptionnelle.

Questions diverses

La grotte de Pech-Merle et celle de Gargas, toutes deux ouvertes au tourisme, posent des problèmes épidémiologiques d'excès de gaz carbonique, qu'il conviendrait d'étudier de près.

Arrêté concernant l'encadrement des CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

Encadrement, organisation et pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement

NOR : MENJ0301377A

RLR : 961-0

ARRÊTÉ DU 20-6-2003

JO DU 4-7-2003

MEN

DJEPVA

Vu code de l'action sociale et des familles, not. art. L. 227-5 ; D. n° 2002-883 du 3-5-2002 not. articles 10 et 13 ; A. du 21-3-2003

Texte adressé aux préfètes et préfets de région, directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports ; aux préfètes et préfets de département, directions départementales de la jeunesse et des sports

Article 1 -

Les conditions de pratique et d'encadrement, en centres de vacances ou en centres de loisirs sans hébergement, de certaines activités physiques sont définies, pour chacune des activités concernées, aux annexes II et suivantes au présent arrêté.

La pratique de certaines d'entre elles est subordonnée à la réussite d'un test dont le contenu et les modalités d'organisation sont fixés en annexe I du présent arrêté.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Article 2

La directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le délégué à l'emploi et aux formations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 2003

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur du cabinet,
Alain BOISSINOT

Annexe XIII SPÉLÉOLOGIE

I - Conditions d'organisation et de pratique

Le déroulement de l'activité est subordonné à la reconnaissance préalable de la cavité et à la consultation préalable de son hydrologie ainsi que des prévisions météorologiques.

La liste des participants, les références de la cavité, l'itinéraire choisi, ainsi que l'horaire précis de départ sont communiqués au centre de vacances ou au centre de loisirs avant la sortie.

Les pratiquants sont munis d'un casque avec jugulaire et éclairage. Le matériel de secours est adapté au type de cavité et comprend deux ensembles de poulie-bloqueur, des couvertures de survie, ainsi que des cordes supplémentaires.

Les conditions d'encadrement des activités de spéléologie tiennent compte du classement suivant de la cavité visitée, établi par la Fédération française de spéléologie, titulaire de la délégation mentionnée au I de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives :

Classe 0 : cavités aménagées pour le tourisme

Classe I : cavités ou portions de cavités ne nécessitant pas de matériel autre qu'un casque avec éclairage

Classe II : cavités ou portions de cavités d'initiation ou de découverte permettant une approche des différents aspects du milieu souterrain et techniques de la spéléologie. Les obstacles y sont ponctuels. Leur franchissement nécessitant éventuellement du matériel est adapté aux possibilités du débutant. La présence d'eau ne doit pas empêcher la progression du groupe.

Classe III : cavités ou portions de cavités permettant de se perfectionner dans la connaissance du milieu et dans les techniques de progression. Les obstacles peuvent s'enchaîner. L'ensemble des verticales ne doit pas excéder quelques dizaines de mètres, de préférence en plusieurs tronçons. La présence d'eau ne doit pas entraver la progression du groupe, ni entraîner une modification de l'équipement des verticales

Classe IV :

toutes les autres cavités

II - Encadrement

La visite des cavités aménagées pour le tourisme (cavités de classe 0) peut être assurée par l'encadrement habituel du centre de vacances ou de loisirs.

La visite des autres cavités est encadrée par des personnes titulaires :

- du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) option spéléologie,

- du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) avec le support technique spéléologie, dans la limite de ses prérogatives,

- ou du diplôme d'initiateur ou du diplôme de moniteur délivrés par la Fédération française de spéléologie, titulaire de la délégation mentionnée au I de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, et dans la limite de leurs prérogatives.

L'encadrement du groupe est assuré par deux adultes au moins. Le nombre de mineurs par encadrant tient compte de la difficulté du parcours.

(Suite page 5)

(Suite de la page 3)

Marc Faverjon fait le point des diverses actions de la CREI :

tous les accords bi-gouvernementaux ont été ou seront réalisés d'ici la fin de l'année. Il y a cependant eu moins d'accords que les années précédentes. Trois dossiers d'accords bi-gouvernementaux, réalisés en 2002, ne sont pas encore clos. Claude Roche signale que ce retard dans l'envoi des comptes rendus des actions pose des problèmes au ministère. Pour les actions 2002, la date limite de réception est fixée au 1^{er} octobre 2003. Marc indique que ce délai devrait être respecté pour au moins deux dossiers. Il signale que la FFS n'a engagé aucune avance. Si le dépassement du délai entraîne une annulation de la prise en charge financière, ce sont les personnes qui ont réalisé les actions qui seront perdantes. Pour améliorer le fonctionnement, une procédure pour les actions bi-gouvernementales devrait être rédigée d'ici la fin de l'année.

les autres actions internationales se sont déroulées sans problèmes particuliers.

l'envoi de Spelunca et de Karstologia aux structures étrangères est géré par la CREI depuis 2003 sans problème. De même, la réception des publications échangées se fait normalement. Par contre, la procédure d'envoi des publications des commissions aux structures étrangères n'est pas encore mise en place.

un projet de stage « préparation aux expéditions » destiné prioritairement, mais pas exclusivement aux jeunes, est à l'étude et pourrait se matérialiser en 2004.

Marc Faverjon rappelle qu'il n'y aura pas d'expédition nationale en 2004. Du fait de cette « économie », le budget prévisionnel 2004, demandé par la commission, sera globalement identique à celui de 2003.

* **GTIF** : Le GTIF prépare un transfert de tout ou partie du portail spéléo FFS vers une vitrine interactive associée à la gestion en ligne des adhérents.

Bernard Thomachot pose le problème des ressources pour l'entretien de base du portail (informations fédérales, comptes rendus des réunions de bureau, de CD et de l'AG, agenda). Joël Possich confirme qu'un salarié sera chargé de réaliser ces mises en ligne.

Les commissions EFS, EFC, Co-J, SSF, CoMed, CoDoc., ont déjà créé et font vivre un site fédéral dédié, accessible directement ou par le portail FFS.

Le GTIF incite les autres commissions à créer des sites dédiés qui pourraient éventuellement être regroupés par thème porteur d'image (Conservatoire + Environnement + Scientifique).

Bernard Thomachot suggère d'étudier la possibilité de partager, avec la librairie belge, un outil de vente en ligne des produits de Spelunca-Librairie. L'intérêt d'une telle association n'est pas forcément évident mais l'idée sera discutée avec la librairie belge à l'occasion du festival d'Ile de France.

* **Délégation communication** : Bernard Thomachot rappelle les deux enjeux de la communication externe en terme d'évolution d'image pour la FFS et la spéléologie en général.

* le premier est l'évolution de l'image de la FFS et de la spéléo. Il propose de définir quelques thèmes porteurs pour la communication externe, par exemple « l'enseignement », « l'environnement » et « l'international ».

* le second est "un développement raisonnable et maîtrisé du nombre de fédérés".

Bernard Thomachot rappelle également les deux volets de la stratégie adoptée pour emporter ces enjeux :

* le premier volet est l'écoute des signaux faibles en provenance des spéléos, du public et des pouvoirs publics.

* le second volet est une communication proactive associée à chaque action fédérale."

Enfin il souligne l'importance de faire valider et de partager régulièrement ces enjeux et cette stratégie pour s'assurer qu'ils sont toujours en phase avec les valeurs et objectifs de la F.S. et pour contribuer à l'imprégnation de tous les acteurs et donc à la mise en oeuvre cohérente et efficace de la communication externe et interne associée".

* **Direction technique nationale** : Claude Roche fait un rapide point sur deux projets importants impliquant la direction technique nationale :

la nouvelle loi sur le sport incite à la mise en place d'une commission enseignement. Dans le cas de la FFS, trois commissions (EFS, EFPS et EFC) s'occupent d'enseignement. Il est indispensable que ces commissions harmonisent un certain nombre de fonctionnement. Une réunion aura lieu vraisemblablement les 24 et 25 octobre. Cette réunion nécessite un financement qui n'avait pas été prévu initialement. Claude Roche transmettra un budget prévisionnel à Eric.

la direction technique poursuivra par ailleurs sa réflexion sur des actions en faveur des jeunes (scolaires, lycéens, option au bac...).

2 - SSF : Courrier d'accompagnement de la DDSC : Le courrier d'accompagnement de la convention, envoyé par la DDSC aux préfets, pose quelques problèmes d'interprétation et a été très mal perçu par les membres du SSF. Ce courrier souligne la possibilité qu'ont les préfets de choisir un conseiller technique non issu du SSF, sans rappeler que dans un tel cas de figure le SSF ne maintiendrait pas d'équipe de secours dans le département concerné.

Christian Dodelin signale que le SSF a été écarté de deux secours cet été, tout en constatant que la situation est heureusement normale dans la grande majorité des dé-

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

partements.

Le président du SSF a rédigé un projet de lettre à envoyer aux préfets et au ministère afin de clarifier sa position.

Par ailleurs, la crainte du SSF est de voir mettre en place des conventions départementales qui se retrouveraient en contradiction avec les dispositions du projet de loi de modernisation de la sécurité civile qui doit être discuté au parlement en janvier. Dans ce cadre, le SSF propose une suspension de la convention en attendant cette loi de modernisation civile.

Les personnes présentes à la réunion considèrent qu'il serait particulièrement maladroite et contre-productif de revenir sur la convention.

Joël Possich précise que deux courriers ont été préparés avec Michel Baille et Claude Roche, en réponse au courrier d'accompagnement du directeur de la DDSC, afin de clarifier la position de la fédération par rapport à la convention. Michel Baille lit les deux lettres, l'une adressée au Directeur de la DDSC signataire de la circulaire d'accompagnement, l'autre aux préfets pour décliner la position de la FFS par rapport à la convention. Michel Baille rappelle que ces deux courriers se sont fortement inspirés du projet de lettre émis par le président du SSF.

Le principe et le fond de ces courriers sont acceptés à l'unanimité. Après une dernière correction par le bureau et le SSF, un courrier, co-signé par le président de la fédération et le président du SSF, sera envoyé dans les meilleurs délais à la DDSC. Une copie sera envoyée aux structures décentralisées de la FFS.

3 - SSF : Article 54 : Le ministre de l'Intérieur vient de confier au préfet Pérez une mission consistant à évaluer l'impact et le fonctionnement de l'article 54. Il semble que cette mission soit au moins en partie liée à la mobilisation de diverses fédérations sportives (rappelons que la FFS, par une lettre officielle au CNOSF et au CNAPS, a été la première fédération à réagir à cet article).

M Peres fait le tour des départements et prévoit, à l'issue de cette tournée, une réunion avec ces fédérations.

Christian Dodelin signale qu'il participera à l'une de ces réunions consultatives qui se déroulera en Savoie la semaine prochaine.

Claude Roche signale que M. Koenig (conseiller du Ministre des sports) a proposé d'associer la FFS à une table ronde afin de rencontrer le préfet Péres avec une ou deux autres fédérations.

Par ailleurs, dès l'annonce de cette mission du préfet Péres, le CNOSF a décidé de lancer une vaste concertation auprès des fédérations et une réunion se tiendra au CNOSF mercredi 16 septembre.

4 - CREI - Commission Jeunes : aide financière aux expéditions jeunes : Le principe d'une aide financière plus conséquente pour les expéditions à l'étranger comportant une majorité de jeunes est proposé par la commission Jeunes et la CREI.

Ces expéditions auront une subvention de base de la CREI, identique aux autres expéditions. La commission jeune pourra donner une subvention complémentaire en fonction de critères bien définis. Le protocole de gestion (versement de la subvention après acceptation du rapport par le comité de lecture) resterait identique à celui des autres expéditions.

Le projet recueille un avis favorable du bureau. Il sera discuté lors de la prochaine réunion de CD. Le budget à prévoir est de l'ordre de 1500 € à ajouter au budget de la commission jeune.

5 - Le rassemblement 2004 : Roger Mir a annoncé qu'une équipe se constituait dans la région Languedoc-Roussillon pour l'organisation du rassemblement 2004. L'équipe s'intitulerait « CDS 66 ».

La décision finale sera prise lors de la réunion du comité directeur. Il a été demandé à l'équipe l'envoi d'un petit dossier de présentation du projet.

Dimanche 14 septembre 2003 : Réunion de bureau

La réunion se poursuit en simple réunion de bureau le samedi après 20 h.

Participants : Joël Possich, Bernard Lips, Michel Baille, Daniel Chailloux, Eric Lefèvre, Claude Mouret, François Jovignot, Claude Roche.

6 - Le logiciel adhérent : Eric Lefèvre fait le point sur l'avancement du logiciel adhérent. Le projet a pris un peu de retard, dû à un démarrage un peu tardif mais également à quelques complications non prévues, entre autres de reprise du fichier.

Une version test devrait cependant être livrée la semaine prochaine. Les salariés pourront tester le logiciel.

Il faut forcément s'attendre à détecter quelques problèmes qui devront être corrigés.

Il est impératif d'être assuré du bon fonctionnement du logiciel avant de le mettre à disposition en ligne pour les clubs. Cette mise à disposition, prévue début octobre, pourra éventuellement être retardée.

7 - Le déménagement Paris - Lyon : Le déménagement se fera en octobre. La secrétaire étant en congé maternité, la date est essentiellement liée au déménagement du comptable.

Cinq pré-devis ont été demandés pour le déménagement. Les prix varient de 2500 € à

(Suite page 6)

(Suite de la page 4)

Annexe V

CANYONISME (DESCENTE DE CANYON)

Est considéré comme canyonisme au sens du présent arrêté l'activité consistant à descendre un thalweg pouvant se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières, gorges (plus ou moins étroits, profonds) avec ou sans présence permanente d'eau et pouvant présenter des cascades, des vasques, des biefs, des parties sub-verticales. Cette descente exige une progression et des franchissements par la marche, la nage, les sauts, les glissades, la désescalade, le rappel et autres techniques d'évolution sur cordes.

I - Conditions d'organisation et de pratique

La pratique de l'activité est conditionnée par la réussite à un test dont le contenu et les modalités d'organisation sont définis en annexe I au présent arrêté.

Le déroulement de l'activité est subordonné à la consultation préalable :

- de la documentation technique existante (ex. répertoire fédéral des sites, topo-guide du site concerné, etc.), des prévisions météorologiques et des réglementations locales ou particulières ;

- des informations disponibles sur le débit d'eau, la présence éventuelle de mouvements d'eau importants, la régulation artificielle du débit d'eau et les échappatoires.

La liste des participants, l'itinéraire choisi, ainsi que l'horaire précis de départ sont communiqués au centre de vacances ou au centre de loisirs avant la sortie.

Le matériel utilisé doit être conforme aux normes en vigueur et les pratiquants munis de vêtements de protection (vêtements isothermiques, cuissard et longues doubles ou longe simple avec deux sorties d'attache), d'un descendeur et d'un mousqueton de sécurité, d'un sifflet et d'un casque. Le ou les encadrants doivent être également munis d'un équipement de secours (trousse de premiers secours, briquet, masque subaquatique, couverture de survie), de matériel de remontée sur corde et de rééquipement, d'une corde supplémentaire de secours ainsi que d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours.

II - Conditions d'encadrement

L'activité est encadrée par une ou des personnes titulaires des diplômes ou qualifications suivantes :

- brevet d'État d'éducateur sportif, option escalade ;
- brevet d'État d'éducateur sportif, option spéléologie ;
- diplôme de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme ;
- diplôme d'aspirant guide du brevet d'État d'alpinisme ;
- attestation de qualification et d'aptitude à l'enseignement et à l'encadrement professionnels de la pratique du canyon.

Un groupe de mineurs en canyon est accompagné de deux adultes. L'encadrant détermine, en fonction de la difficulté de l'itinéraire et du niveau des pratiquants, le nombre de mineurs qu'il prend en charge sans que celui-ci puisse excéder huit.

Appel à candidatures aux postes de membres du Comité Directeur de la F.F.S.

L'année en cours marque la quatrième et dernière année de l'olympiade et lors de la prochaine AG nationale, nous devrons renouveler l'ensemble du Comité Directeur.

Un nouveau bureau sera constitué parmi les candidats élus. Le comité directeur de la FFS est composé de 21 membres dont :

- un médecin,
- un éducateur sportif, titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions,
- un jeune de moins de 26 ans,
- et au moins une représentante féminine par tranche de 10% de licenciées à la FFS, soit au minimum 3 postes

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

Vos candidatures comportant nom, prénom, photo d'identité récente et profession de foi de **2000 caractères maximum (espaces compris)**, devront parvenir au siège fédéral (28, rue Delandine, 69002, Lyon).

Seront recevables un pli recommandé avec accusé de réception, une remise en main propre contre récépissé, par fax sous réserve de comporter la signature du candidat, ou par Email sous réserve de comporter la signature du candidat.

La date de clôture des dépôts de candidatures est fixée au 15 mars 2004 à minuit.

Rappelons que les actes de candidatures doivent être envoyés aux grands électeurs un mois avant l'Assemblée Générale et l'élection se déroulera au scrutin uninominal à deux tours selon les modalités fixées par notre règlement intérieur.

En espérant de nombreuses candidatures,

Bernard Lips
Secrétaire général

Appel de candidature pour l'organisation du Rassemblement National de la FFS en 2005

Afin de permettre le choix de la région ou du département organisateur du rassemblement 2005, dès la réunion du CD de mars 2004, nous invitons les candidats intéressés à envoyer leur dossier au siège fédéral avant le 1^{er} mars 2004.

Sauf suppression du lundi de Pentecôte de la liste des jours fériés, le rassemblement 2005 se déroulera, comme d'habitude, lors du week-end de la Pentecôte.

Bernard Lips
Secrétaire général

PRIX MARTEL – DE JOLY 2004 PRIX FREDERIC HAMMEL 2004

Les prix Martel – De Joly et Frédéric Hammel seront décernés lors du prochain Rassemblement National de la Fédération Française de Spéléologie qui se tiendra à la Pentecôte du 29 au 31 mai 2004.

Vous pourrez lire ci-contre les extraits des règlements vous permettant de connaître notamment les modalités d'inscription. Les candidats pourront prendre connaissance du règlement de chaque concours par simple demande au secrétariat de la Fédération et sont invités à envoyer leur dossier :

avant le 19 mars 2004, le cachet de la poste faisant foi, à la Fédération Française de Spéléologie
28 rue Delandine – 69002 LYON

EXTRAITS DES REGLEMENTS DU PRIX MARTEL - DE JOLY ET DU PRIX FREDERIC HAMMEL PRIX MARTEL - DEJOLY

Definition

Article 1 - Après la disparition, en 1938, d'Edouard-Alfred Martel, qui fut le fondateur de la spéléologie française et un éminent collaborateur du Touring-Club de France, Madame Martel confia au T.C.F. la mission de décerner un prix de spéléologie en souvenir de son mari. Le prix Martel est destiné à récompenser l'activité d'un spéléologue ou d'un club qui aura réalisé une ou plusieurs explorations exceptionnelles, ou œuvré d'une manière originale et exemplaire à l'évolution de la spéléologie (matériel inédit, techniques nouvelles d'exploration, méthodes de sécurité ou de sauvetage, protection du milieu souterrain, ouverture de nouveaux champs d'exploration scientifiques, etc.). Le Touring-Club de France a remis à la Fédération Française de Spéléologie le soin de décerner le prix Martel. Les conditions d'attribution sont définies ci-

(Suite page 7)

(Suite de la page 5)

2900 €HT avec des prestations incluant ou non l'emballage.

Le choix se fera en fonction du prix, de la prestation et des disponibilités des entreprises.

8 - Démarches administratives liées au déménagement : Un certain nombre de démarches administratives restent à faire :

Signaler le changement d'adresse à la préfecture de Paris et de Lyon. Michel Baille se charge de ce dossier.

Signaler le changement d'adresse au ministère des sports, au ministère de l'Intérieur et aux autres ministères concernés. Claude Roche rédigera les lettres qu'il soumettra au bureau.

Signaler la venue du siège fédéral à la mairie de Lyon et au conseil régional. (Joël Possich)

D'autres démarches sont liées à l'abandon des locaux de Paris

Lancer la procédure de licenciement de la femme de ménage à Paris.

Transférer les comptes bancaires sur une agence de Lyon. Georges Mercier s'en occupe.

Mettre en service une liaison ADSL chez Claude Roche.

Annuler le contrat du photocopieur à Paris.

La réunion se poursuit dimanche de 9 h à 15 h.

9 - La vente des locaux de Paris : Trois agences ont été consultées pour une expertise de la valeur des locaux de Paris. Une seule agence, Espace Immobilier, a fait une estimation à ce jour.

Dans le cas de vente en bureau, l'estimation se monte à 234 000 €

Si la vente se fait à usage d'habitation, l'estimation se monte à 265 000 €

Actuellement, les locaux sont classés comme bureau. Une modification d'usage ne devrait pas poser de problème.

La vente sera confiée à une ou plusieurs agences sans exclusivité dès que le personnel aura quitté les locaux. Michel Baille signera les mandats de vente.

10 - Sous-sol de Lyon et stocks : Les stocks de Spelunca Librairie ont été rangés durant l'été et l'inventaire en a été effectué.

Une partie du stock a été rangée au rez-de-chaussée mais une autre partie a dû être rangée au sous-sol. Rappelons que le sous-sol contient également des archives et des doubles de la librairie.

L'ensemble de ces documents est à l'abri d'une crue « normale » ou même « décennale » (de l'ordre de 0,8 m à 1 m) mais n'est pas à l'abri d'une crue centennale (de l'ordre de 2 m).

Le problème de rangement des stocks et des archives reste donc d'actualité.

11 - Les journées nationales de spéléologie : Les deuxièmes journées nationales de la spéléologie auront lieu le 4 et 5 octobre.

Une dernière circulaire sera envoyée à l'ensemble des clubs. A ce jour, 9 départements ont inscrit leur programme d'actions sur le site fédéral.

Il y a eu une forte demande, par les clubs, du diplôme « Mes premiers pas sous terre ». Un premier tirage de 5000 exemplaires a rapidement été épuisé et un deuxième tirage de 10 000 exemplaires a été réalisé.

Claude Roche indique que M. le Ministre des Sports, pris par d'autres engagements, ne participera malheureusement pas à une sortie spéléologique, comme prévu initialement.

12 - Spelunca librairie : Il est actuellement impossible de faire le bilan des participations de Spelunca-librairie aux diverses manifestations. La présence de Spelunca-librairie est souvent intéressante en terme d'image mais il est non moins intéressant de déterminer si les déplacements sont financièrement positifs ou non.

Il sera demandé à Alain Moréas de faire un bilan des recettes et des dépenses après chaque manifestation.

13 - Le memento du dirigeant et le cahier de l'assurance : Bernard Lips fait le point de l'avancement du memento du dirigeant :

Damien Delanghe et Stéphane Maréchal s'occupent des dernières corrections du Memento. Des textes restent à modifier et plusieurs formulaires sont à re-scanner. Il faut compter au moins trois semaines de travail.

Michel Decobert vient de livrer « le Cahier de l'Assurance » à Damien Delanghe qui estime à une quinzaine de jours le délai nécessaire à la finalisation de cette partie.

La maquette du classeur a été transmise au bureau en juillet. Un mail d'attente a été envoyé à l'éditeur.

Une discussion concernant le tirage et le nombre de classeurs fabriqués s'engage. Le tirage sera probablement confié à un imprimeur (après étude des devis) sur un nombre minimum d'exemplaires. Les exemplaires manquant pourront être retirés au siège.

Le devis pour la fabrication des classeurs correspond à 1200 classeurs. Un nouveau devis sera demandé pour une fabrication de 800 exemplaires. La maquette du classeur sera validée par le bureau la semaine prochaine.

Les intercalaires seront de simples cartons couleur numérotés qu'il suffira d'acheter

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

en fonction des besoins.

La diffusion aux clubs se fera par l'intermédiaire des CDS. Si le mémento est prêt pour le festival de l'Île de France, un courrier sera envoyé aux CDS pour leur signaler la possibilité de retrait.

14 - Envoi des appels à cotisations : Les appels à cotisations doivent être envoyés d'ici la fin du mois de septembre.

Une liste des documents contenus dans cet appel à cotisation :

un courrier d'accompagnement rédigé par Joël,

une information détaillant le mode d'emploi du logiciel adhérent sur Internet,

l'information concernant les coupons sport,

la feuille d'information à destination des clubs (rajouter un avis important concernant le changement d'adresse),

la feuille d'information à destination des adhérents individuels (rajouter un avis important concernant le changement d'adresse),

le récapitulatif des tarifs pour les clubs (modifier les options d'abonnement et les tarifs),

Les fiches « Nouvel adhérent » (modifier les options d'abonnement et les tarifs),

le tarif pour les adhérents individuels (modifier les options d'abonnement et les tarifs),

le formulaire « Demande de licence membre temporaire »,

le formulaire « Demande de licence de membre temporaire étranger ».

Bernard Lips enverra un mail aux présidents de commissions pour leur demander s'ils ont des informations à transmettre à l'occasion de cet envoi.

Il demandera en particulier à la commission assurance s'il faut remettre le cahier d'assurance et les diverses informations et formulaires, dans la mesure où ils seront inclus dans le Mémento du dirigeant.

Par ailleurs, le point concernant le parrainage de Spelunca sera fait avec les salariés pour décider si la formule est reconduite ou non cette année.

15 - Prix Martel-de Joly et prix Hammel : Les prix Martel-de Joly et Hammel ont été distribués pour la dernière fois en 2001 lors du congrès national d'Aillon-jeune.

La valeur du prix Martel était de 5000 F. Le bureau proposera au CD de monter ce prix à 1000 €

La valeur du prix Hammel était de 10 000 F. Le bureau proposera au CD un prix à 1500 €

Daniel Chailloux prépare un appel à candidature pour publication dans le prochain Spelunca. Daniel présentera une proposition de jury au prochain CD ainsi qu'un texte précisant les critères importants.

Eric Lefebvre vérifiera que les intérêts du capital du prix Hammel sont versés sur une ligne spécifique permettant, d'une part de distribuer le prix, d'autre part de revaloriser le capital.

16 - La lettre de l'Elu n°20 : Un tour de table permet de lister les informations publiées dans la prochaine lettre de l'Elu n°20 qui sera envoyée courant octobre.

le compte rendu de la réunion de bureau,

le compte rendu de réunion envoyé par la commission environnement,

l'arrêté concernant l'encadrement des centres de vacances,

un texte rappelant le déménagement du siège fédéral,

éventuellement le compte rendu de la réunion de la commission jeunes,

en annexe, le dossier complet de l'appel à cotisation.

17 - Calendrier des réunions 2004 : Le bureau proposera le calendrier des réunions ci-dessous lors de la prochaine réunion du CD.

* Réunion de bureau n°1 : 17, 18 janvier

* Réunion de CD n°1 : 20 et 21 mars

* Réunion de bureau n°2 : 8 et 9 mai

* Réunion de CD n°1 bis : 29 mai

* AG : 30 mai

* Réunion de CD n°2 : 31 mai

* Réunion de bureau n°3 : 19 et 20 juin

* Réunion de bureau n°4 : 18 et 19 septembre

* Réunion de CD n°3 : 16 et 17 octobre

Rappelons que l'année 2004 est une année électorale. Un appel à candidature pour les postes à pourvoir au Comité Directeur sera publié dans le prochain Spelunca. La date limite de candidature sera fixée vers le 15 avril.

18 - Le Descendeur : En 2003, le descendeur a été envoyé assez tardivement aux grands électeurs. Ce retard était dû, d'une part aux difficultés de collecte des comptes rendus d'activités de certaines commissions, d'autre part aux problèmes de pagination.

En 2004, la pagination du descendeur sera effectuée par un salarié. Le chapitre III (compte rendu de réunions) pourra être livré dès le mois de janvier.

Il sera demandé expressément aux commissions de faire parvenir leurs comptes rendus d'activités dès le mois de janvier.

(Suite page 8)

(Suite de la page 6)

après. Le Touring-Club de France ayant été dissous, celui-ci ne participe plus au prix Martel-De Joly.

Conditions de candidature

Article 6 - Seuls peuvent être candidats au prix, les clubs ou spéléologues français membres de la Fédération Française de Spéléologie à jour de leur cotisation. Deux ou plusieurs candidats peuvent présenter une candidature commune se rapportant à des recherches spéléologiques effectuées en commun. Dans ce cas, le prix sera décerné globalement pour le travail présenté et le paiement du prix s'effectuera suivant les modalités prévues à l'article 5.

Article 7 - La candidature au prix sera effective après le dépôt du dossier de candidature comprenant : une lettre de candidature, le plan de partage du montant du prix en cas de candidatures groupées, un résumé succinct du travail effectué de deux pages au maximum, le tout fourni en cinq exemplaires qui devra définir les faits importants et les résultats obtenus. Le dossier comprendra également un compte rendu complet, fourni en cinq exemplaires, incluant le texte descriptif et éventuellement des plans et des photographies de la réalisation.

PRIX FREDERIC HAMMEL

Definition

Article 1 - La fédération Française de Spéléologie organise un prix de spéléologie intitulé prix Frédéric Hammel, en mémoire de Frédéric Hammel mort tragiquement au gouffre Achama Lecia - Pyrénées-Atlantiques, le 1^{er} août 1988.

Article 2 - Le prix Frédéric Hammel est destiné à récompenser des travaux portant sur la prévention des accidents ou sur des sauvetages spéléologiques. Ces réalisations, présentées dans un rapport écrit, doivent avoir un caractère novateur et utile à la collectivité spéléologique. Ces réalisations doivent avoir été conçues spécifiquement pour le prix et ne doivent pas être des produits commerciaux à l'étude ou en voie d'industrialisation. Seuls les anciens dossiers ayant concouru sont dispensés de ce caractère spécifique.

Conditions de candidature

Article 5 - La candidature au prix Frédéric Hammel est effective après le dépôt d'un dossier comprenant : une lettre de candidature signée du candidat, ou du représentant des candidats en cas de dossier collectif, un plan de partage du montant du prix en cas de candidatures groupées, un résumé succinct du travail effectué fourni en cinq exemplaires, qui devra définir les faits importants et les résultats obtenus. Le dossier comprendra également un compte rendu complet, fourni en cinq exemplaires, comprenant le texte et éventuellement les illustrations de la réalisation.

Le délégué aux prix fédéraux
Daniel CHAILLOUX

ECOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE SOUTERRAINE

Compte -rendu de la réunion du Conseil Technique de l'EFPS du 11 octobre 2003 à LYON

Présents : Joëlle Locatelli, Nelly Boucher, Bernard Gaii-Checa, Serge Gilly, Marc Pernet, Marc Staticelli, Philippe Brunet.

Excusés : Bruno MAURICE, Marc BELTRAMI, Christian LOCATELLI, Jean-Michel HAUTAVOINE, Philippe RADET, Frédéric CAEN, Nicolas BROSSSELIN, Renaud LOCATELLI, Brice MAESTRACCI, Philippe IMBERT, Michel BOUTHORS, Alain PERRÉ, Sylvain REDOUTEY, Claude HUREY Rémy LIMAGNE - EFS

Le bureau de l'EFPS s'est réuni les 5 et 6 septembre 2003 à Lyon

Présents : Joëlle LOCATELLI, Nelly BOUCHER, Bernard GIAI-CHECA

Excusé : Bruno MAURICE

Invité : Rémy LIMAGNE - Réfèrent EFS

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

Ordre du jour :

Projet de nomination des cadres pour 2003
Projet de mise à jour des conditions de nomination
Au cours de cette réunion de travail, les projets de cursus et de validation des cadres qui ont été diffusés sont étudiés avec Rémy Limagne, responsable EFS. Les règles sont simplifiées et remaniées afin de correspondre à celles de l'EFS et de l'EFC. Le relevé de conclusion de cette réunion sert de base au travail de ce jour.

I - Cadres pour 2003 :

3 nouveaux cadres sont nommés :
- Renaud LOCATELLI - Initiateur
- Brice MAESTRACCI - Initiateur
- Bernard GIAI-CHECA – Moniteur
Ils sont validés sur les critères actuels (anciens de 91), mais ont également expérimenté des critères des projets de cursus au cours du stage international de plongée souterraine FFS à Cabreret en août 2003.
La liste des cadres de plongée souterraine de l'EFPS ; moniteurs et initiateurs pour 2003 est validée. Cette liste intègre les moniteurs et les initiateurs qui en ont fait la demande auprès de l'EFPS, suite à la rupture des relations FFS/FFESSM et qui ont encadré le nombre de jours prévus.
Décision à l'unanimité.

II - Projet de conditions de nomination des nouveaux cadres d'enseignement en plongée souterraine- à présenter en CD FFS des 18 et 19 octobre 2003.

- L'évaluation des initiateurs se fera sur 8 jours bloqués au cours d'un stage de perfectionnement ou en 2 fois 4 jours, au cours de 2 stages de perfectionnement, en moins de 2 ans. La délivrance se fait par l'EFPS.
- L'évaluation des moniteurs se fera obligatoirement à l'issue du stage International de plongée souterraine de la FFS, précédée de 2 modules préalables sur une même période bloquée de 10 jours pleins.
Projet adopté à l'unanimité.

III Mise en œuvre des conditions d'enseignement et d'évaluation en plongée souterraine.

Notion d'équipe pédagogique : composition et mission

L'équipe pédagogique est composée de l'ensemble des initiateurs, moniteurs (et instructeurs le cas échéant) de plongée souterraine présents sur l'ensemble du stage.

L'équipe pédagogique assure la formation, le suivi pédagogique des plongeurs au cours des stages.

L'évaluation en continu des futurs cadres initiateurs et moniteurs en formation est faite par les moniteurs de l'équipe pédagogique. Ceux ci statuent en évaluation finale.

Seuls les moniteurs (et les instructeurs le cas échéant) ont compétence pour la validation des cadres.

Des référents sur des sujets spécifiques, tels le secourisme, la pédagogie, ... peuvent se voir confier des missions d'enseignement au sein des cursus de formations.

Evaluation des cadres initiateurs et moniteurs en formation

Des grilles d'évaluation composeront le dossier pédagogique nécessaire pour le suivi des futurs cadres initiateurs et moniteurs en formation.

Evaluation des stagiaires en formation initiation et perfectionnement

A l'issue de chacun des stages d'initiation ou de perfectionnement, une évaluation de chacun des stagiaires est réalisée par l'équipe pédagogique. Cette évaluation est restituée au stagiaire.

IV - Conditions de validation des cadres

Dérogation :

Si un cadre non validé demande à nouveau à être validé, il devra intégrer l'équipe pédagogique, comme cadre-stagiaire à son ancien niveau et assurer l'enca-

Cadres	Anciennes modalités de validation Règlement CIA de 1991	Nouvelles modalités de validation des cadres dans le temps
Initiateurs	3 jours /an	8 jours d'encadrement validés sur 3 ans
Moniteurs	5 jours /an	8 jours d'encadrement validés sur 3 ans

drement sur 8 jours pleins au cours du stage annuel de plongée souterraine de l'EFPS.

Formation au secourisme- plongée

La formation au secourisme- plongée et oxygénothérapie est obligatoire pour le cadre moniteur ou initiateur. Un recyclage devra obligatoirement être réalisé, au minimum une fois tous les 3 ans.

V - Mise à jour des cursus, initiateur et moniteur

Après débats et discussions, les cursus moniteur et initiateurs sont entérinés, sous forme d'organigrammes, pour présentation au Comité directeur fédéral le 18 octobre 2003.

Les contenus de formation sont en cours d'élaboration et permettront la mise à jour du référentiel plongée souterraine de la FFS.

Compte tenu du programme chargé de cette réunion, le niveau instructeur sera débattu ultérieurement.

Fin de la réunion à 17 H 30

CE PROJET A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE LE 19 OCTOBRE 2003

(Suite de la page 7)

19 - Affaires juridiques et mémoires : Un courrier électronique de Damien Delanghe fait le point sur les divers dossiers en cours :

* **Article 54, communes de Samoëns et Engins :** Notre juriste considère qu'un recours au fond serait probablement voué à l'échec. Il nous exposerait surtout au risque de publicité pouvant se retourner contre nous dans certaines communes.

* **Guide juridique :** Les deux ou trois fiches manquantes "devraient" nous être envoyées d'ici la fin du mois.

* **Droits d'auteur :** Le rapport est "presque" achevé et devrait nous être adressé d'ici la fin de la semaine prochaine.

* **Périmètres de captage :** Les re-lecteurs ne se sont pas exprimés, notamment la commission Scientifique qui doit chercher une articulation entre cette étude juridique et l'étude technique qu'elle coordonne (cf. dernier CD).

* **Trou de l'Aygues :** Le préfet ayant produit un mémoire en réponse à notre recours contentieux au tribunal administratif, JMD suggère que nous fassions un mémoire en réplique pour fournir au tribunal la réponse aux éléments soulevés par le préfet.

* **Nans-les-Pins :** Le maintien de notre recours a été notifié à la Cour administrative d'appel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée dimanche après midi à 15 h.